

ACTION PUBLIQUE 2022

Non à la privatisation du service public et à la marchandisation des citoyens !!!

Depuis 2007 avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), suivie de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) en 2012, le virage ultralibéral et l'accélération de la casse de nos services publics et de nos garanties sont une réalité. Aujourd'hui, nous ne comptons déjà plus les accueils de proximité remplacés par des automates et des serveurs téléphoniques payants ! La fracture sociale et la fracture territoriale se creusent, la continuité du service public sur l'ensemble du territoire n'est déjà plus respectée. Et demain ?

**Tous ensemble public/privé,
rassemblement ce 25 janvier à Nantes
à partir de 12H00 devant la Préfecture !**

Une nouvelle étape de démantèlement du service public intitulée Action publique 2022 (CAP 2022) est en cours de lancement. Ce vaste projet "... met en jeu notre modèle social..." selon les propos des conseillers de Matignon. Il vise les trois fonctions publiques, les opérateurs publics et les organismes de sécurité sociale.

**Une consultation ?
Non Sire, une caution !**

Avec une mise en œuvre à partir de mars 2018, le passage en force demeure la règle. Édouard Philippe prétend mener une consultation avec les forums de l'action publique en Région comme à Nantes le 25 janvier, alors que le budget 2018 a déjà concrétisé la démarche des 120 000 suppressions d'emplois programmées (70 000 dans la fonction publique territoriale et 50 000 dans la fonction publique d'État). En pleine cohérence, la feuille de route fixée dans sa circulaire du 26 septembre est claire : "... accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme de réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022..."

Il demande aux ministres de proposer des réformes structurelles et de transformation à l'horizon 2022. Parmi elles, on trouve :

- la suppression des chevauchements de compétences ;
- le transfert entre collectivités, au secteur privé, voire l'abandon de missions ;
- les économies durables et structurelles
- des pistes d'amélioration de la qualité du service



Nul besoin de traduction pour comprendre que l'entreprise de destruction du service public va connaître une accélération de taille avec l'AP 2022 (Action Publique 2022).

Au passage, le privé est invité à venir faire son marché en récupérant les missions publiques pouvant se monnayer facilement. Nous avons déjà vu ce que cela pouvait donner avec la privatisation des autoroutes : baisses des emplois et des investissements, hausse considérable des tarifs et des dividendes !

Et 120 000 suppressions d'emplois (au minimum, car la Santé perdra aussi des emplois) dans la Fonction

Publique, il s'agit là sans nul doute du plus grand plan social dans l'histoire de ce pays. Cela n'améliorera pas les chiffres du chômage... ni l'économie locale (les salaires de fonctionnaires ne sont pas délocalisables !) ni le fonctionnement des services publics, **ni le bien être global de la société.**

Macron, le PDG de l'entreprise France (ou « start-up nation ») et E. Philippe, le DRH, répondent aux injonctions du conseil d'administration présidé par Gattaz.

L'ART DÉLICAT DE LA COMMUNICATION



Cela veut dire pour ceux qui en auront les moyens, de payer en plus de leurs impôts, le prix de la prestation à un organisme privé alimentant des fonds de pensions, comme dans la Santé et les EHPAD. Nous ne sommes effectivement plus dans la même société !

Dans le même temps, nombre de ministres relayés par les médias aux ordres du capital osent prétendre que ce sont les chômeurs, les sans abris et les migrants qui seraient dangereux pour la société, alors que ce sont bien eux, les

POUR un nouveau développement des services publics visant à répondre aux besoins de la population

POUR la défense du Statut du Fonctionnaire, seul à même de garantir l'égalité de traitement

délinquants en col blanc qui pillent les richesses produites par les travailleurs !

Le lien public/privé que la CGT n'a cessé de rappeler avec la casse du code du travail se confirme avec CAP 2022.

Ce serait au tour du public de passer à la moulinette. Comme le code du travail et les conventions collectives, tout y passe, y compris avec une première forme d'inversion de la hiérarchie des normes :

- ✓ le CDI de droit privé ;
- ✓ l'intérim et le CDD en lieu et place du statut ;
- ✓ le new management par objectif, la méthode Lean (la fin des burn-out, n'est pas pour demain !)
- ✓ la rémunération au mérite généralisée ;
- ✓ la culpabilisation avec la réinstauration du jour de carence ;
- ✓ la formation au rabais ;
- ✓ des parcours de carrière plus longs avec la réforme PPCR ;
- ✓ les restructurations incessantes et la poursuite des mobilités forcées...

Le 25 janvier forum de l'Action Publique à Nantes

CAP 2022, c'est un démantèlement des services publics mais aussi un changement profond de société, avec une privatisation accrue et donc un développement des inégalités à la clef !

Le recul des services publics augmente en effet la hausse des inégalités. L'usager.e faute de pouvoir exercer ses droits (recours gracieux, constitution de dossiers CAF, droits indemnisation chômage, soins... ou d'avoir le simple accès à l'information sur ses droits) ne peut en bénéficier !

Les citoyen.ne.s doivent demeurer des contribuables/usager.e.s et non devenir des cibles marketing !

Le statut et la carrière des personnels doivent être améliorés !

Fonctionnaires et usager.e.s, c'est ensemble qu'il faut lutter !